

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
12584

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Avenant n° 1 à la convention d'investissement avec la fondation Saint-Joseph.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la réflexion initiée par le Département sur l'amélioration des urgences hospitalières (accueil, sécurité, délais, qualité, accompagnement des familles...), le soutien aux urgences de proximité de l'hôpital Saint-Joseph avait été voté le 16 décembre 2016 (rapport n° 164).

Cette subvention, à hauteur de 625 800 € en 2016, qui est destinée à la restructuration nécessaire des urgences adultes et des urgences pédiatriques, a été affectée à l'autorisation de programme n° 2014-14058K.

Le délai de 4 ans, initialement prévu dans la convention liée à cette subvention signée le 8 mars 2017, s'est révélé insuffisant à la réalisation des travaux.

Il est donc proposé de proroger de 12 mois, par avenant, la validité de cette convention.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL